

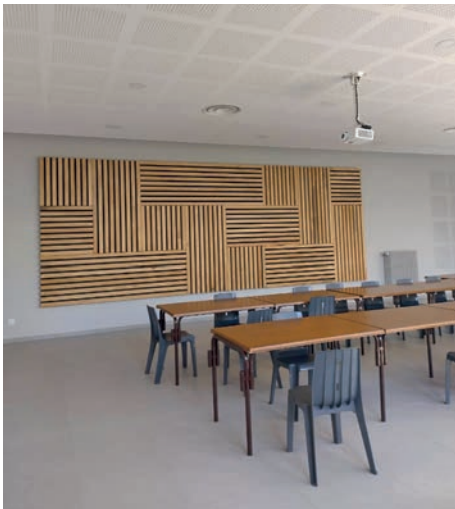
JANVIER 2026 - NUMERO 79

Bulletin municipal

Saint-Hilaire-la-Treille



Les travaux





L'année 2025 s'est inscrite dans un contexte national particulièrement instable, marqué par de fortes incertitudes politiques et sociales. Le mouvement de contestation « Bloquons-tout » a donné lieu à d'importantes mobilisations à travers le pays, traduisant une colère profonde face aux annonces de coupes budgétaires. À ces tensions s'est ajoutée, en fin d'année, une nouvelle épreuve pour les éleveurs bovins avec l'apparition de la dermatose. Consciente de la violence que représente l'abattage d'un cheptel entier, je forme le vœu que des solutions moins radicales puissent être envisagées.

Sur le plan institutionnel, la fin de l'année 2024 avait vu la nomination de François Bayrou au poste de Premier ministre par le Président de la République. Celui-ci a toutefois démissionné en septembre 2025, entraînant la chute rapide du gouvernement en place. En octobre, Sébastien Lecornu lui a succédé, avec pour première mission l'élaboration du budget de l'État, très attendu et redouté tant par les collectivités locales que par la population.

L'année 2025 a également été marquée par d'importantes commémorations nationales : le dixième anniversaire des attentats du 13 novembre 2015 au Bataclan, qui ont coûté la vie à 132 personnes, ainsi que celui de l'attaque contre Charlie Hebdo, au cours de laquelle 12 personnes ont été assassinées. Ces dates demeurent des moments de recueillement, de mémoire et de profonde émotion pour notre pays.

Par ailleurs, la crise climatique n'a une nouvelle fois accordé aucun répit. Aucune région du monde n'a été épargnée, et notre territoire a connu successivement des épisodes de fortes pluies et de canicule. Ces phénomènes extrêmes nous obligent à repenser nos modes de vie et nos pratiques, notamment pour le monde agricole, particulièrement exposé à leurs conséquences.

À l'échelle communale, l'année 2025 s'inscrit dans la continuité des actions engagées en faveur de l'amélioration de notre patrimoine et du renforcement des services à la personne, au bénéfice de l'ensemble des habitants. Les pages suivantes vous présenteront en détail les réalisations menées au cours de l'année écoulée.

Rénovation de la salle des fêtes

Une rénovation énergétique, phonique et esthétique de la salle des fêtes a été inaugurée le 8 novembre 2025. Ce projet vise à améliorer le confort, la performance énergétique et l'accueil des usagers.

Accès à la santé

Pour faciliter l'accès aux soins, un medicobus est présent tous les quinze jours, le mercredi de 9h à 17h, dans la cour de l'école. Un médecin et une secrétaire accueillent et accompagnent les patients.

Vous ne trouvez pas de Médecin ou de Sage-Femme ?

Medicobus
itinérant

Prendre RDV :
06 20 87 99 33
www.maiia.com

LA SANTÉ PREND LA ROUTE ET VIENT JUSQU'À VOUS !
medicobus-occitane@protonmail.com

Postes sources de Foulventour et de Saint-Hilaire-la-Treille

Après cinq années de concertation et de réunions, notamment en collaboration avec la Préfecture, RTE et Enedis, les travaux des postes sources ont débuté en août 2025.

Rénovation de 4 logements communaux attenants au groupe scolaire

Après plusieurs mois d'études préalables, le projet va se concrétiser au cours de l'année 2026.

Arrivée de nouvelles familles

Elles viennent enrichir notre village par leurs connaissances, leurs cultures et leurs compétences. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre belle commune rurale, et espérons qu'elles y trouveront un environnement accueillant et épanouissant.

Fin de mon mandat

Cette année revêt pour moi une dimension particulière, puisqu'elle constitue la dernière de mon mandat municipal. Élu(e) conseillère municipale en 1983 avec Roger Poussif, puis adjointe pendant deux mandats avec Gérard Philippon et Jean Perrin, j'ai été élue maire de Saint-Hilaire-la-Treille en 2001. Ce parcours, partagé à vos côtés, a été une aventure humaine, citoyenne et collective qui m'a profondément marquée.

Au fil des années, les structures territoriales ont évolué, afin de permettre la réalisation de projets d'envergure à l'échelle locale. Saint-Hilaire-la-Treille s'est d'abord intégrée à la communauté de communes La Benaize, puis à Brame-Benaize, avant de rejoindre la grande communauté de communes du Haut-Limousin-en-Marche, qui regroupe aujourd'hui 40 communes, avec un large éventail de compétences obligatoires et facultatives.

Parmi ces compétences figurent notamment la culture, le tourisme, l'enfance et la jeunesse, le développement économique, l'urbanisme, l'environ-

nement, la biodiversité, les énergies renouvelables, pour n'en citer que quelques-unes.

J'ai eu l'honneur d'être vice-présidente au sein de chacune de ces intercommunalités, et de m'investir avec conviction dans l'association des maires et des élus de la Haute-Vienne, où je participais à de nombreuses commissions.

Ces différents mandats, je les ai portés avec passion et assiduité, en veillant toujours à mettre au service de notre commune mes connaissances et mes expériences acquises pour le mieux de tous.

Dans le travail que j'ai essayé d'accomplir du mieux possible pour le bénéfice des habitants de Saint-Hilaire, certaines missions ont été intéressantes, parfois un peu ingrates. Mais toutes faisaient partie de l'engagement que j'avais choisi d'assumer.

Je tiens à remercier l'ensemble des équipes municipales qui se sont succédé au cours de mes mandats et qui ont permis de gérer notre commune avec rigueur et objectivité. Leur engagement, leur professionnalisme et leur dévouement ont été essentiels pour accompagner l'évolution de notre commune et améliorer le quotidien de ses habitants.

Je souhaite également remercier l'ensemble des agents communaux, anciens comme nouveaux, avec lesquels j'ai entretenu d'excellentes relations. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur réactivité ont largement contribué au bien-vivre à Saint-Hilaire.

Il est désormais temps pour moi de transmettre le relais à une nouvelle équipe, à laquelle je souhaite pleine réussite, dans l'espoir qu'elle poursuive, avec engagement, le chemin vers un quotidien toujours meilleur à Saint-Hilaire.

Que l'année 2026 soit porteuse de santé, de réussite, de prospérité et de bonheur partagé pour chacun d'entre vous.



*Madame Odile BERGER
Maire de Saint-Hilaire-la-Treille
et le Conseil Municipal
vous souhaitent une très bonne année 2026*



Vente de la maison Villessaud

Le bien communal a été confié à deux agences immobilières et c'est l'agence OptiHome, représentée par Philippe Dechalier, qui a permis de trouver des acquéreurs : un couple avec deux enfants scolarisés sur notre RPI, précédemment installés au Canada, il s'agit de Darren et Anne Sophie Leahy. Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne intégration au sein de notre commune, au climat sans doute plus doux que celui qu'ils ont quitté !

Projet de vente de la grange à côté de la maison volets bleus

Aurore et Jean-Noël Imbert sont acquéreurs de la grange attenante à la maison aux volets bleus, mi-toyenne de leur habitation. Le conseil municipal a accepté de leur céder ce bâtiment pour un montant de 9 000 €, sous réserve de travaux :

- Fermeture des fenêtres par des blocs de verre,
- Fermeture des portes par des blocs de verre dans la partie haute, avec un soubassement en pierre.

Ces ouvertures donnent sur la cour de la maison de l'ancienne poste.

Travaux

Travaux réalisés par les employés communaux

- Remplacement du support du revêtement dans les toilettes de la salle des fêtes, suite à des dégradations dues au manque de ventilation du sous-sol.
- Pose d'une plaque autour de la baignoire dans la salle de bain de M. Thierry Adhenet.
- Installation d'un compteur d'eau au poste source pour RTE.
- Intervention à l'arrière de la maison Léonie :
 - Remplacement de la toiture du four communal.
 - Installation d'un récupérateur d'eau.
 - Prolongation de la terrasse en béton.
- Réhabilitation du cabanon situé devant la maison aux volets bleus : Celui-ci tombait en ruine. Grâce à leur compétence, les employés communaux l'ont restauré en pierres apparentes, avec une charpente en bois fournie par l'entreprise Martinet. Son futur usage reste à définir.



Travaux réalisés par des entreprises

- Pose du nouveau revêtement de sol dans les toilettes de la salle des fêtes, avec ajout d'aérations, réalisée par l'entreprise **Sol'Boutic**.
- Remplacement de trois fenêtres des vestiaires du football par l'entreprise **Piralla**.
- L'installation du chantier du poste source n'a pu être effective qu'après le déplacement de la canalisation d'eau potable qui traversait les parcelles sur lesquelles le poste source doit être implanté. Cette canalisation a été reportée sur le bas-côté de la route départementale 61.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise **Loizeau**, avec la participation des **employés communaux**. Les dépenses ont été intégralement prises en charge par **RTE (71 %)** et **Valéco (29 %)**. Les travaux de terrassement du poste source ont débuté au mois d'août. Plus de détails dans les pages suivantes.



Divers Achats

• Maison aux volets bleus :

Les éléments de cuisine, vétustes et non fonctionnels, ont été remplacés. Une nouvelle cuisine intégrée, achetée à Conforama, a été installée par les employés communaux afin d'améliorer l'usage et le confort du logement.

• Cantine scolaire :

Le congélateur, trop volumineux et devenu non fonctionnel, a été remplacé par un modèle plus petit, mieux adapté aux besoins quotidiens.

Les employés communaux

À la suite d'un accident domestique, **Odile Camus** a dû subir une intervention chirurgicale. Son arrêt imprévu a nécessité une réorganisation urgente de ses missions.

Dans l'immédiat, **Marie-Laure Philippon** a assuré la garderie, le service des repas ainsi que le ménage, tandis que **Véronique Bouyat**, notre restauratrice, s'est chargée de la préparation des repas. Toutes deux ont réalisé ces tâches à titre gracieux, et nous les en remercions très sincèrement.

Une opportunité s'est par ailleurs présentée : **Anne Leahy**, nouvelle propriétaire de la Maison Villersaud en recherche d'emploi, s'est proposée pour occuper ce poste. Elle a été recrutée le 1^{er} octobre. Nous la remercions pour sa réactivité et la qualité de son travail.

Nous adressons nos vœux de prompt rétablissement à **Odile Camus**.



Enfin, **Emma**, déjà en charge du ménage du gîte, assure désormais également le nettoyage de la mairie et du secrétariat. Son contrat passe ainsi de 6 à 12 heures hebdomadaires.

Le GAEC Camus Olivier et Simon à l'honneur aux Portes de la Limousine

À Magnac-Laval se sont déroulées les Portes de la Limousine le 11 octobre 2025, un événement qui demeure une véritable vitrine pour la présentation de bêtes d'exception. C'est la vache **Russe**, appartenant au GAEC Camus Olivier et Simon, qui a été sacrée meilleur animal du concours.

Félicitations à Olivier et Simon, exploitants agricoles à Saint-Hilaire-la-Treille, qui ont su apporter tous les soins nécessaires à Russe pour la conduire à ce prestigieux titre.



Dons à la Commune

Succession de Monsieur Serge Bernard

À l'ouverture de la succession de Monsieur Serge Bernard, un don de 20 000 € avait été consenti à la Commune. Compte tenu de différentes situations, la Commune n'a toutefois pu percevoir que la somme de 9 031 €.

Succession de Madame Renée Roche

À l'ouverture de la succession de Madame Renée Roche, il s'est avéré qu'elle avait institué la Commune de Saint-Hilaire-la-Treille légataire à titre particulier d'une somme de 5 250 €. Ce legs est assorti de la charge d'entretenir à perpétuité le caveau de la famille Roche - Ledon - Barreau, situé au cimetière de Saint-Hilaire-la-Treille. À ce titre, la Commune devra assurer un lessivage annuel de ce caveau.

Achats de terrains

• Achat de parcelles appartenant à Monsieur Joël Merveillie

L'achat de ces parcelles a été signé le 16 septembre 2025.

Il s'agit de la parcelle :

- ZD 36 Pré de l'oiseau 4760 m²
- ZD 84 Le Clou 8283 m²

Pour un montant de 11 783 €.

• Achat de la parcelle appartenant aux consorts Laville

Le compromis de vente aura lieu début 2026.

Il s'agit de la parcelle :

- AH 47 Le Bourg 1295 m²

Pour un montant de 1295 €.

• Achats de régularisation

Dans le cadre de la régularisation de dons oraux concernant des terrains sur lesquels sont implantés des équipements communaux, la Commune a engagé les acquisitions suivantes :

- Château d'eau de Mazat

Parcelle AH 107, appartenant à Monsieur Lebon Jerome, d'une superficie de 100 m².

- Château d'eau de Débaillade

Parcelle n° ZT 161, appartenant à Monsieur Dublanc Jean-Michel, d'une superficie de 190 m².

- Réserve d'eau de la Côte de Bord

Parcelle ZC 98, appartenant à Madame Blanchet Jocelyne, d'une superficie de 165 m².

En accord avec les trois propriétaires concernés, le Conseil municipal a décidé d'acquérir ces parcelles au prix de 1 € le mètre carré.

Logements communaux

Maison aux volets bleus

À compter du 1^{er} janvier 2025, Madame Sandrine Ceyrat a succédé à Monsieur Pierre Lagrange dans l'occupation de la maison aux volets bleus.

Logement 4B - Écoles

Le Conseil municipal a décidé de mettre en location le logement 4B situé aux écoles. Ce logement est occupé par Monsieur Frédéric Morel depuis le 1^{er} novembre 2025.

Inauguration de la salle des fêtes relookée et modernisée

L'ancienne cantine des années 1950, qui accueillait autrefois une centaine d'élèves, a été transformée en une véritable salle des fêtes, moderne, fonctionnelle et adaptée aux usages d'aujourd'hui.

Pour mener à bien ce projet, la Commune a fait appel à l'**ATEC - Agence Technique Départementale de la Haute-Vienne**, qui a réalisé l'étude de faisabilité ainsi que l'accompagnement dans les démarches administratives. À l'issue d'un appel d'offres, la maîtrise d'œuvre a été confiée à **Monsieur Paugnat**, architecte à Limoges.

Les travaux ont été réalisés par des entreprises et artisans locaux et ont porté notamment sur :

- la remise aux normes de l'installation électrique, avec un nouvel éclairage en LED ;
- le traitement acoustique, avec la pose de plaques ajourées ;
- l'installation d'un panneau en bois de fabrication locale, venant agréablement compléter l'aménagement de la salle ;
- l'intégration de nouvelles technologies, avec l'installation d'un vidéoprojecteur au plafond ;
- le remplacement de l'ancienne scène fixe par une scène amovible et modulable ;
- l'installation de rideaux extérieurs motorisés, commandés par télécommande.

Les radiateurs existants ont été conservés, tout en étant vintages, ceux-ci étant reconnus pour leur excellente performance.

Les entreprises qui sont intervenues : **TDE, Brisiaud, AS Renov, Drufrésne carrelage, SAS SECB, Geste scénique et Poujaud frères.**

Le coût total de ces travaux s'élève à 118 562 €. Ce projet n'aurait pas été supportable financièrement par la Commune sans l'aide :

- de l'État, à hauteur de 48 450 € ;
- du Département, pour un montant de 35 100 € ;
- du fonds Chêne, à hauteur de 3 607 €.

Nous remercions très sincèrement l'ensemble de ces financeurs pour leur soutien.

Le 8 novembre 2025, le Conseil municipal et moi-même avons eu le plaisir d'accueillir, à l'occasion de

l'inauguration, Madame la Sous-Préfète de Bellac **Françoise Slinger-Cecotti**, Monsieur le Président du Conseil départemental **Jean-Claude Leblois**, les deux Sénateurs **Isabelle Briquet** et **Christian Redon-Sarazi**, Monsieur le Conseiller départemental **Alain Jouanny**, ainsi que les Treilhilairoises et Treilhilairois.

Je les remercie très sincèrement pour leur présence. Il ne reste désormais plus qu'aux Treilhilairois et aux associations de s'approprier ce nouveau lieu de convivialité, au service de la vie locale.



Rénovation des quatre appartements attenants au groupe scolaire

Dans le cadre de ce projet, la commune a sollicité l'accompagnement du SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne), qui a réalisé un bilan énergétique et environnemental des bâtiments concernés. Cette étude a permis d'identifier plusieurs axes d'amélioration.

Sur la base des préconisations formulées, un bouquet de travaux a été retenu afin de réduire les consommations énergétiques. Celui-ci comprend notamment l'isolation thermique par l'extérieur, l'isolation des plafonds par l'intérieur, l'installation de systèmes de ventilation, le remplacement des portes palières ainsi que le changement des fenêtres des caves.

La réalisation de ces travaux est rendue possible grâce au soutien de plusieurs financeurs. Le projet a notamment été retenu par la commission de sélection réunie le 28 novembre 2024, sous la présidence de la sous-préfecture de Bellac. Dans ce cadre, RTE, maître d'ouvrage de la construction d'une liaison aérienne à 400 000 volts destinée à raccorder le nouveau poste électrique 400 000 volts de Foulventour à la ligne existante Eguzon-Plaud, a accordé à la commune une aide financière de 75 000 €, qui doit être utilisée uniquement pour financer ce projet.

D'autre part, le Conseil départemental, par l'intermédiaire des CDD, a attribué une subvention de 34 000 € versée en deux tranches. La communauté de communes (CHLEM), au titre de l'amélioration énergétique des logements communaux, a accordé une subvention de 12 000 € pour deux appartements par an. En 2026 on referra une demande pour les 2 autres appartements.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, une publicité a été lancée pour le choix d'un maître d'œuvre. Sébastien David a été retenu afin de lancer les démarches administratives nécessaires, pour que les travaux puissent être réalisés courant 2026.



Affaires scolaires

Les effectifs du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) restent stables et affichent même une légère progression pour la rentrée prochaine. Une réorganisation des cycles sera mise en place entre les trois écoles du RPI : Saint-Léger-Magnazeix, Dompierre-les-Églises et Saint-Hilaire-la-Treille.

La kermesse du RPI, organisée par l'APE, s'est tenue le 13 décembre 2025 à la salle des fêtes de Saint-Hilaire-la-Treille. La salle était comble, avec des stands de jeux, des ventes de produits confectionnés par les enfants, ainsi que des boissons et des gâteaux. Le Père Noël a également distribué des cadeaux, contribuant à la réussite de cette soirée conviviale. Un grand merci à l'équipe de l'APE ainsi qu'aux trois professeurs des écoles pour leur implication, qui a permis le bon déroulement de cette manifestation.



Remise des prix et Noël des enfants

La cérémonie intergénérationnelle du 13 décembre à Saint-Hilaire-la-Treille a été un moment convivial et réussi. Elle a combiné deux événements : la remise des prix aux lauréats du concours de fleurissement et la venue du Père Noël, qui a offert des cadeaux aux enfants de la commune âgés de la naissance à 12 ans. Cette matinée a été chaleureusement appréciée par les participants et a renforcé les liens entre les générations.



Gestion de l'eau potable

Pour assurer la continuité de la gestion de l'eau potable, la municipalité de Saint-Hilaire-la-Treille a lancé un appel d'offres pour le choix d'un prestataire. La société **Agur** a été retenue pour l'entretien des réseaux et la gestion d'eau potable.

À compter du 1^{er} janvier 2026, cette compétence sera transférée et assurée par la CHLEM.

Énergies renouvelables (ENR)

Commune résolument tournée vers l'avenir, Saint-Hilaire-la-Treille s'est vue dotée de trois postes sources : 2 postes RTE de 400 000 volts et 225 000 volts et 1 poste ENEDIS de 20 000 volts, complété par plusieurs postes secondaires de part et d'autre de ceux-ci. Ces équipements permettent de collecter l'énergie produite par les énergies renouvelables, notamment grâce à l'implantation de trois parcs agri-photovoltaïques et d'un parc éolien sur la commune. L'ensemble de ces installations contribuera durablement au développement du territoire et générera des retombées financières positives pour le budget communal dans les années à venir.



Les associations

La Commune remercie chaleureusement l'ensemble des bénévoles associatifs qui, au travers de leurs manifestations, nous offrent tout au long de l'année des moments d'échange, de partage et de plaisir.

L'Amicale des Saint-Hilaire de France et du Canada

À Saint-Hilaire-Saint-Mesmin, dans le Loiret, les 5 et 6 juillet 2025, Francine et son équipe ont organisé deux journées mémorables. Bandas, orchestres, danses, repas, pique-niques, repas dansants, ran-



données contées : autant d'animations qui nous ont permis de découvrir la vie locale et l'histoire de Saint-Mesmin. Les membres de l'Amicale des Saint-Hilaire de France et du Canada se sont réunis la mairie pour l'Assemblée Générale à bord de voitures anciennes, dont les chauffeurs arboraient pour l'occasion des costumes d'époque.

L'accueil fut des plus chaleureux et l'organisation parfaitement orchestrée, à la hauteur du travail réalisé par Francine et son équipe.

Un grand merci également à la municipalité, qui a contribué à la réussite de cette rencontre en accordant une subvention exceptionnelle à l'association Saint-Hilaire - Saint-Mesmin et en mettant à disposition ses équipements communaux. Rendez-vous l'année prochaine pour poursuivre ces moments de convivialité et de partage, le 23 et 24 mai 2026 aux trois Saint-Hilaire de la Marne.

Deux centenaires à Saint-Hilaire-la-Treille

• Renée Roche

Le 26 février 2025, Renée a fêté son centenaire à la résidence du Cèdre, à Saint-Sulpice-les-Feuilles. Née à Saint-Hilaire-la-Treille, au village de Maisonsauzy, elle avait obtenu son certificat d'études à l'âge de 12 ans. En 1949, elle a épousé Victor Roche mécanicien, venu du Pas-de-Calais. Fille unique d'un couple d'agriculteurs avec qui elle a travaillé toute sa vie. Très avant-gardiste, elle possédait déjà une machine à laver au début des années 60, puis la télévision, et fut la première femme du village à conduire un tracteur, tout en ayant sa propre Renault 5.



Depuis 2020, elle vivait à la résidence du Cèdre. Courtoise, souriante et sociable, elle adorait tricoter et faire de la couture, mais son plus grand plaisir était de conserver le pain de son repas pour en donner chaque jour aux petits oiseaux.

Renée a célébré ce siècle de vie en partageant un gâteau avec sa famille, ses invités et les soignants de la résidence du Cèdre. Malheureusement, quelques mois plus tard, une chute lui a été fatale et elle s'est éteinte doucement le 3 juin 2025.

• Annie Sejotte

Le 16 août 2025, Annie a fêté son centenaire. Elle est née sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille à Foulventour, dans la maison familiale. Elle a commencé sa scolarité à l'école primaire de Dompierre-les-Églises, puis a poursuivi ses études à La Souterraine, avant de se rendre à Limoges pour continuer sa formation.



Après la Seconde Guerre mondiale, elle épousa en mai 1946 Jean Sejotte, originaire de la même commune, à La Chapelle. Le travail de son mari au Trésor public les a amenés à vivre dans plusieurs villes, de Limoges à Châteauroux, puis à Pont-Vendin, dans le Pas-de-Calais, avant de revenir à Limoges. C'est à Châteauroux que naquit leur fille en 1949, qui lui donnera plus tard un petit-fils, Pierre.

À la retraite, Annie et son mari s'installèrent à Foulventour, dans la commune de Saint-Hilaire-la-Treille puis à Saint-Léger-Magnazeix. Sa vie connut un tournant tragique avec le décès de son époux en 2005. Néanmoins, sa fille Évelyne, aidée de son mari, veille à son bien-être et fait en sorte que sa vie reste la plus douce possible. Pour célébrer ses cent ans, une fête a été organisée dans la maison de Saint-Léger-Magnazeix, entourée de sa famille et de ses amis. Nous lui souhaitons une bonne continuation de vie.

Construction du poste électrique de Foulventour



Le chantier bat son plein !

Les travaux de création des postes électriques d'Enedis et RTE au lieu-dit FOULVENTOUR ont pu démarrer à l'été 2025, après 5 années d'études et de procédures et l'obtention des autorisations administratives et environnementales. La première phase du chantier consacrée au terrassement et à la construction des plateformes, menée par EIFFAGE ROUTE, s'achèvera fin mars 2026. L'entreprise INEO prendra le relais pour la mise en œuvre des installations électriques à proprement parler. Retour sur le pourquoi et le comment de ce projet phare pour notre commune.

Pourquoi ce poste ?

Le département de la Haute-Vienne connaît, depuis quelques années, un développement très dynamique des énergies renouvelables. Planifié dans le cadre du S3REnR (Schéma Régional de Raccordement aux Réseaux des Energies Renouvelables), le poste électrique de Foulventour offrira 900 MW de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables (parcs photovoltaïques et éoliens notamment). Il contribuera également la sécurité du réseau sur le long terme et l'alimentation en électricité de la zone de consommation. Il contribuera ainsi à l'attractivité et au développement économique de notre territoire, tout en répondant aux objectifs de la transition énergétique et de production d'électricité décarbonée au niveau local.

En quoi consiste le projet ?

Un poste reçoit l'énergie électrique produite localement puis la transforme pour passer à la tension supérieure, afin de limiter les pertes lors du trans-

port, avant de la répartir sur les lignes électriques jusqu'aux postes sources de distribution (Enedis) et aux clients industriels. Le site en construction sur notre commune comporte trois postes électriques : 2 postes RTE de 400 000 et 225 000 volts et un poste source Enedis (20 000 volts).

Du fait de la proximité de la ligne aérienne 400 000 volts EGUZON-PLAUD, les travaux pour son raccordement au réseau de transport d'électricité seront limités : il s'agit d'implanter deux nouveaux pylônes à la sortie du poste, au sud de la RD 61, de remplacer le pylône à l'endroit du piquage sur la ligne existante, puis de dérouler environ 500 mètres de câbles électriques. Puis, entre 2027 et 2028, différents producteurs d'énergies renouvelables s'implanteront à proximité et seront raccordés directement au poste.

• Chiffres-clés

- 10 ha : superficie totale du site
- 3 postes accolés : 400 000 volts, 225 000 (RTE) et 20 000 volts (ENEDIS)
- 900 MW de capacité d'accueil pour les énergies renouvelables
- 55 millions d'euros d'investissements
- 4 ans de travaux (1^{re} mise en service fin 2027 - fin des travaux en 2028)

La sécurité des riverains avant tout

Pour garantir la sécurité et le bon déroulement des travaux, des clôtures provisoires ont été mises en place. Elles seront remplacées au printemps, à l'issue des opérations de terrassement, par une clôture rigide définitive de 3 mètres de haut. Les travaux engendrant des rotations de camions, un plan de circulation a été mis en place au début des travaux, afin de préserver l'état des voiries et garantir la sécurité des automobilistes. Une signalétique est en place sur la RD61, invitant les riverains à limiter leur vitesse à 50 km/h et à redoubler de vigilance. Un nettoyage régulier des chaussées aux abords du site est réalisé pour maintenir de bonnes conditions de circulation.

Un chantier porteur de retombées économiques locales

La création du poste électrique de Foulventour s'accompagne de nombreuses retombées économiques pour le territoire.

Durant les travaux le recours à des entreprises locales est privilégié chaque fois que possible. Ainsi, c'est l'antenne de Limoges d'Eiffage Route qui a conduit les travaux de terrassement et de la plateforme, avec le concours d'une carrière voisine (Desmarais) pour l'apport de pierres et graves. Durant tout le chantier, les distributeurs et loueurs de matériels implantés à Limoges et alentour seront largement mobilisés.

Sur la durée du chantier, ce sont au total 750 heures d'insertion sociale qui seront proposées par les entreprises travaux, permettant à des personnes éloignées de l'emploi de renouer avec une activité professionnelle.

Les retombées économiques pour Saint-Hilaire et ses habitants perdureront après le chantier, grâce à la fiscalité liée à ce type d'équipement, et au Plan d'Accompagnement de Projets, dispositif grâce auquel RTE contribuera au financement de projets communaux.

Un chantier respectueux de l'environnement

Afin de réduire les transports émetteurs de CO₂, les terres excavées sont réutilisées au maximum sur le site pour niveler la plateforme. La terre végétale est entreposée sur le site et servira le moment venu à la végétalisation du poste. Elle seraensemencée d'espèces à pousse lente sous les installations électriques et avec des graminées dans les délaissés. Enfin, une attention particulière est accordée à la gestion des déchets sur le chantier, avec un tri sélectif et une orientation de chaque type de déchet vers des filières adaptées.

Un écologue mandaté par RTE suit la réalisation des travaux afin de garantir le respect de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale et les engagements de l'entreprise pour préserver l'environnement et la biodiversité.

Les zones sensibles préservées

A RTE, l'attention portée à l'environnement démarre bien en amont des travaux, dès la conception du projet. Ainsi, plusieurs zones sensibles (un alignement de vieux chênes, une prairie humide, la mare et la cariçaie) situées aux abords immédiats du site ont pu être conservées en l'état. Pour les zones impactées par les travaux, et afin de préserver certaines espèces protégées, des mesures de compensation sont mises en œuvre dès cette année, sur les délais-

sés à l'Est et au Nord du site, ainsi que sur des terrains acquis par l'antenne Haute-Vienne du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine à Saint-Sulpice-les-Feuilles.

Au total, plus de 49 ha de terrain seront dédiés à la compensation. Ainsi, des haies arbustives favorables à la nidification des oiseaux et à l'hivernation du hérisson d'Europe seront replantées avec des essences locales. Le renforcement des haies existantes le long de la RD61 permettra aussi d'optimiser l'intégration paysagère du site. La restauration de prairies et de milieux ouverts et la reconstitution de milieux humides (reméandrage de cours d'eaux, création de mares...) favorables au Campagnol Amphibie sont aussi au programme.

Un site écoconçu

L'architecture du bâtiment principal imaginée par le cabinet STK s'inscrit dans une démarche d'éco-conception permettant de limiter son empreinte

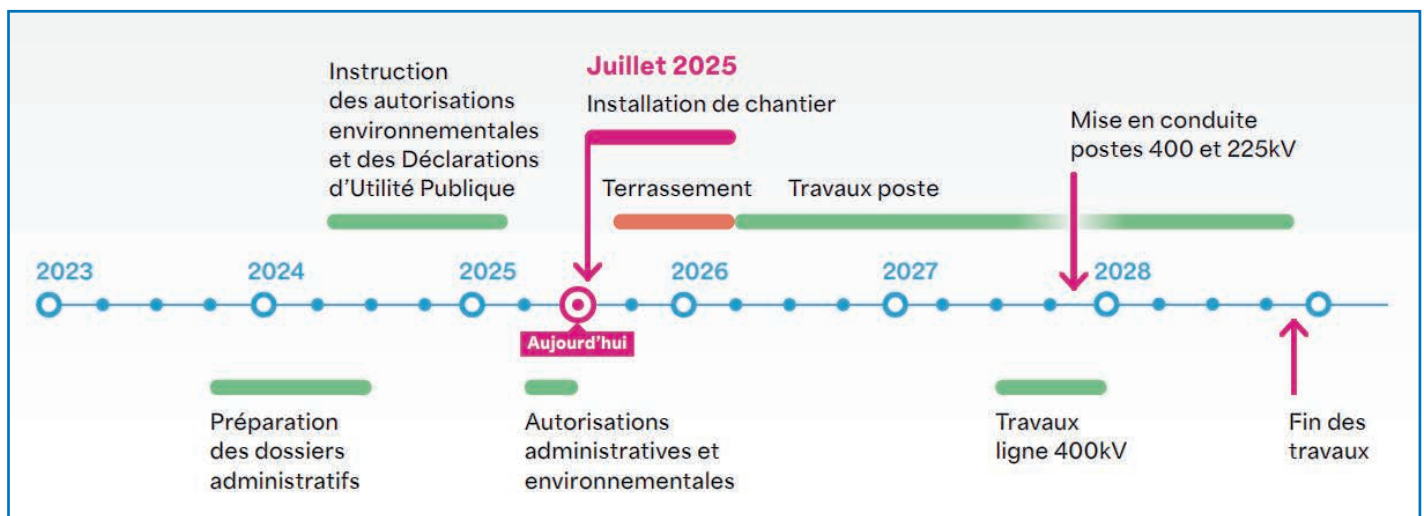
carbone (armature bois, toit réfléchissant, béton bas carbone, façade déperlante, orientation du bâtiment permettant une ventilation naturelle...).

En phase exploitation, l'entretien des espaces végétalisés du site RTE sera réalisé mécaniquement, conformément à la politique « zéro phyto » de RTE, qui exclut le recours à des produits de synthèse nocifs pour l'environnement.

Vos interlocuteurs RTE durant le chantier :

Florent Vals
Manager de projet
 florent.vals@rte-france.com

Nathalie Canevet
Chargée de Concertation-Environnement
 nathalie.canevet@rte-france.com



Au cours de l'année 2025, le Conseil Municipal s'est réuni 10 fois, soit 49 séances depuis le début de son mandat.

40^e réunion du 11 février 2025

1. Salle des fêtes complément travaux

Le Maire présente les résultats des travaux de la commission concernant les travaux supplémentaire de la salle polyvalente. Ceux-ci sont les suivants :

	Note	Montant
Lot n°04 Carrelage Dufresne Carrelage 158 Avenue de Limoges 87270 Couzeix	90	8 400,00 €
Lot n°05 Ventilation SECB SAS 50 Route de Limoges BP06 87300 Bellac	90,60	11 240,71 €
Lot n°06 Scène mobile Geste Scénique 11, rue Norman Borlaug 79260 La Creche	77	6 501,97 €

Le montant des offres retenues s'élève donc à 26 142,68 € HT pour une estimation de la maîtrise d'œuvre à 29 500 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à 10 voix pour et approuve le choix des entreprises.

2. Achats de terrains

• Achat de terrain aux consorts Laville

Le Conseil Municipal décide de l'achat du terrain cadastré AH 47 d'une superficie de 1295 m², à 1 € le m² soit pour un montant total de 1 295 €.

• Achat de terrain à M. MERVEILLIE

Le Conseil Municipal décide de l'achat des terrains cadastrés :

ZD 36 d'une superficie de 4 760 m², pour un montant total de 3 500 €.

ZD 84 d'une superficie de 8 283 m², à 1 € le m² soit pour un montant total de 8 283 €.

3. Adhésion au CAUE 87

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association du CAUE 87 moyennant une cotisation de 150 € pour l'année 2025.

4. Validation cartographie ZAEnR

Vu la demande exprimée le 10/12/2024 par Madame la sous-préfète référente aux énergies renouvelables et adressant les cartographies soumises à la validation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide de valider la cartographie définissant les zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAEnR).

5. Motion pour le maintien et le développement des RASED

Le Conseil Municipal de Saint-Hilaire-la-Treille adopte la motion pour le maintien et le développement des RASED.

6. Tarifs 2025

Le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

• la location du groupe électrogène à :

- habitants de Saint-Hilaire : 120 € par manifestation, de demander une caution de 1 000 € et une attestation d'assurance,

- habitants et associations hors commune : 170 € par manifestation, de demander une caution de 1 000 € et une attestation d'assurance,

- pour les association de la commune et des communes voisines : gratuit.

• les tarifs de l'eau suivants, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 :

- Prix de l'eau :

Abonnement : 45,00 €

m³ d'eau < 600 m³ : 1,80 €

m³ d'eau > 600 m³ : 0,90 €

- Remplacement d'un compteur gelé ou pose d'un compteur après enlèvement antérieur pour cause non technique :

Compteur : 90,00 €.

- Forfait déplacement du compteur d'eau à l'extérieur : 150 €.

- Coût d'un regard complet avec couvercle : 100 €.

- Coût d'une réhausse de regard : 30 €.

• le tarif du gîte communal comme suit :

	2 nuits	Tarif semaine	Tarif mois	Nuit sup.
Noël du 20 décembre 2025 au 2 janvier 2026	180,00 €	300,00 €		43,00 €
Très très haute saison 2025 Du 26 juillet au 15 août		360,00 €		51,00 €
Très haute saison 2025 Du 5 au 25 juillet et du 16 au 29 août		360,00 €		51,00 €
Moyenne saison 2025 Du 5 avril au 4 juillet et du 30 août au 14 novembre	120,00 €	200,00 €		28,00 €
Basse saison 2025 Du 4 janvier au 4 avril et du 15 novembre au 19 décembre	120,00 €	200,00 €	600,00 €	28,00 €

fixe les options comme suit :

- Location de drap : 10 € par lit.
- Location linge de toilette : 6 € par personne.
- Forfait ménage : 40 €.
- Forfait électricité au-dessus de 30 KW par jour : 0,20 € le KW.
- Caution : 300 €.

■ 2. Achat de matériel

- Congélateur de la cantine : le congélateur actuel ne fonctionne pas correctement donc il faut le chan-

ger le conseil décide d'acheter un congélateur à 849 € HT.

- Cuisine ancienne poste : la locataire de l'ancienne poste souhaite installer une cuisine équipée dans le logement. Le Conseil Municipal décide de voir le montant du devis avant de décider si on l'achète.

41^e réunion du 15 avril 2025

■ 1. Comptes administratifs 2024

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		124 079,99 €		30 944,25 €		155 024,24 €
Opérations de l'exercice	458 230,14 €	463 154,07 €	166 048,84 €	101 091,68 €	624 278,98 €	564 245,75 €
TOTAUX	458 230,14 €	587 234,06 €	166 048,84 €	132 035,93 €	624 278,98 €	719 269,99 €
Résultats de clôture		129 003,92 €	34 012,91 €			94 991,01 €
Reste à réaliser			89 396,48 €	148 793,72 €	89 396,48 €	148 793,72 €
TOTAUX CUMULES	458 230,14 €	587 234,06 €	289 458,23 €	280 829,65 €	713 675,46 €	963 054,72 €
RESULTATS DEFINITIFS		129 003,92 €	34 012,91 €			94 991,01 €
COMPTE ANNEXE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT						
Résultats reportés		40 972,01 €		146 622,18 €		187 594,19 €
Opérations de l'exercice	93 328,09 €	59 310,23 €	17 257,87 €	26 444,53 €	110 585,96 €	85 754,76 €
TOTAUX	93 328,09 €	100 282,24 €	17 257,87 €	173 066,71 €	110 585,96 €	273 348,95 €
Résultats de clôture		6 954,15 €		155 808,84 €		162 762,99 €
Reste à réaliser			60 000,00 €			
TOTAUX CUMULES	93 328,09 €	100 282,24 €	77 257,87 €	173 066,71 €	110 585,96 €	273 348,95 €
RESULTATS DEFINITIFS		6 954,15 €		155 808,84 €		162 762,99 €

■ 2. Affectation du résultat

Budget communal :

Résultat à affecter : 129 003,92 €
129 003,92 € qu'on reporte au fonctionnement.

Budget eau :

Résultat à affecter : 6 954,15 €
6 954,15 qu'on reporte au fonctionnement.

■ 3. Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal a voté les taux des taxes conformément au tableau ci-dessous :

	Taux 2024	Taux 2025
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	33,33 %	33,33 %
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	37,29 %	37,29 %
<i>Taxe d'habitation</i>	8,93 %	8,93 %

■ 4. Vote des budgets primitifs 2025 (voir vues d'ensemble pages 18 et 19)

- *Budget principal :*

Investissement	243 521,33 €
Fonctionnement	566 752,92 €

- *Budget annexe eau :*

Investissement	126 373,60 €
Fonctionnement	82 276,75 €

■ 5. Achat de terrains

Les terrains des châteaux d'eau (Mazat, Débaillade) et de la réserve enterrée (Bord) ne sont pas à la commune il est décidé de faire venir un géomètre pour délimiter ces terrains et les acheter.

■ 6. Succession Serge BERNARD

Le Maire donne lecture au conseil du courrier de M^e FONTANILLAS que suite à la vente de la maison de M. Serge BERNARD, il revient un legs à la commune de 9 031,48 €.

■ 7. Voirie

Vu qu'il n'y a pas de programme voirie communale cette année le conseil décide de faire du point à temps pour un montant de 3 007,82 € TTC.

42^e réunion du 8 mai 2025

■ 1. Subventions 2025

Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

- Comité des fêtes Saint-Hilaire	1 000,00 €
- A.C.C.A.	300,00 €
- Parents d'élèves RPI	400,00 €
- Coopérative scolaire	410,00 €
- ESAS	0,00 €
- AAET	130,00 €
- ANF 87 football	600,00 €
- JMF	60,00 €
- Société de pêche Arnac Saint-Hilaire	0,00 €
- Union Fédérale Limousine AC et VG	0,00 €
- Prévention routière	40,00 €
- FNATH	60,00 €
- Comité dép. lutte contre le cancer	60,00 €
- Croix Rouge	80,00 €
- Comité cantonal FNACA Magnac-Laval	60,00 €
- Comité des foires Magnac-Laval	100,00 €
- Lieutenants de l'ouvrier	50,00 €
- Conciliateur de justice du Limousin	60,00 €
- Secours populaire français	50,00 €
- Anciens Combattants de la Résistance	50,00 €
- Rallye de Saint-Sornin	0,00 €
- Pompiers d'Arnac-la-Poste	100,00 €
- Tech Ovin	50,00 €
- Ass. Française des sclérosés en plaques	40,00 €
- Médicobus	100,00 €
- Feu d'artifice (Comité des fêtes)	A voir
- Coutumes et traditions	50,00 €
TOTAL	3 850,00 €

■ 2. Subventions du Conseil Départemental

M^{me} le Maire dit que lors des CTD le Conseil départemental nous a octroyé une subvention pour la 1^{re} tranche des travaux d'isolation par l'extérieur du groupe scolaire de 30% soit 24 000 €.

43^e réunion du 17 juin 2025

■ 1. Collecte des ordures ménagères

Suite à la demande de plusieurs conseillers, il est demandé au conseil de se prononcer sur :

- la mise en place des PAV le conseil a voté contre (9 voix contre et 1 voix pour),
- le maintien de la collecte en porte à porte le conseil a voté pour (9 voix pour et 1 voix contre).

■ 2. Promesse de servitude de réseaux

Le Conseil Municipal accepte la promesse la constitution de servitudes de réseaux concernant le chemin rural cadastré ZX 52 et l'indemnité unique de 480 € et autorise le maire à signer cette promesse.

■ 3. Convention fourrière

Le Conseil Municipal décide d'accepter cette convention avec la SPA et le montant de 1,20 € par habitant.

■ 4. Redevance d'occupation du domaine public

Le maire donne lecture du courrier d'EDF avec le montant de la redevance pour l'occupation du domaine public pour 2025 de 241 €. Le Conseil Municipal accepte cette redevance et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

■ 5. Etude énergétique des 4 logements du groupe scolaire

Pour la demande de subvention de l'état il faut faire une autre étude énergétique. Nous avons deux devis :

- CABEX : 950 €
- JLM : 1 170 €

Le Conseil Municipal choisi l'entreprise CABEX.

■ 6. Taxe d'aménagement

Le Conseil Municipal décide de fixer le taux d'aménagement à 1% sur le territoire de Saint-Hilaire et à 5% sur les secteurs identifiés dans l'annexe ci-joint et d'exonérer les locaux comme précisé en annexe.

■ 7. Ventes immobilières

- La promesse d'achat des terrains MERVEILLIE a été signée le 13 juin.

- Vente de la maison Villessaud a été signée le 26 mai 2025 pour 43 000 €.

■ 8. Biens sans maître

Le Conseil Municipal décide que les immeubles cadastrés AM 29, 31 et 81 seront incorporés dans le domaine communal et charge le maire de faire toutes les démarches nécessaires.

■ 9. Convention avec le CDG 87 pour la participation dans le domaine de la santé

Le maire donne lecture au conseil qu'à partir du 1^{er} janvier 2026 la commune devra obligatoirement par-

ticiper aux risques santé des employés. Le Conseil Municipal :

- décide de se joindre à la convention de participation dans le cadre de la protection sociale complémentaire,
- de mandater le CDG pour lancer la consultation nécessaire.

44^e réunion du 26 août 2025

■ 1. Admission en non-valeur

Le maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. CEROUX trésorier de Bellac nous indiquant un montant de non-valeur de 3 775,84 € pour le budget eau. Le Conseil Municipal décide de passer ce montant en non-valeur pour 2025.

■ 2. Décision modificative

- Budget communal le Conseil Municipal vote la DM n°1 afin de régulariser les comptes.
- Budget eau le Conseil Municipal vote la DM n°1 afin de régulariser les comptes.

■ 3. Subvention budget eau

Le Conseil Municipal décide de subventionner le budget de l'eau pour un montant de 23 000 €.

■ 4. Rapport de la CLECT

Le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLECT.

■ 5. Achat de terrains

• Terrains châteaux d'eau :

Le géomètre est passé donc il faut acheter :

- 190 m² à M. DUBLANC
- 165 m² à M^{me} BLANCHET
- 100 m² à M. LEBON

On transmet le dossier aux propriétaires pour qu'ils nous donne leur accord et nous fasse une proposition de prix.

■ 6. Travaux

• Sol devant les lavabos des WC de la salle des fêtes :

Le maire informe que le sol devant les lavabos a un trou, la société Sol' Boutic vient le 10 septembre pour voir ce qu'on peut faire.

- **Stade :**

- M. PIRALLA a fait un devis pour changer trois fenêtres cassées, montant 1 944 €, le Conseil Municipal est d'accord pour changer les fenêtres.

- Mettre de la terre sur le stade stabilisé : Eiffage doit venir voir sur place.

- **Le groupe électrogène :**

- La révision du groupe a été faite pour 1 398,69 € mais il est en panne la réparation est de 1 455 €.

45^e réunion du 16 septembre 2025

■ 1. Gestion de l'eau

La communauté de communes doit prendre la compétence gestion de l'eau dans les statuts, dans les nouveaux statuts plusieurs thèmes : petite enfance, piscine, eau... M. MARTIN demande de voter les statuts point par point mais ce n'est pas possible. Le vote a été repoussé.

■ 2. Complémentaire santé

A compter du 1^{er} janvier 2026, la commune doit participer à la complémentaire santé des employés. Il y a trois choix possibles :

- Le centre de gestion a fait un appel d'offre pour avoir une complémentaire collective,
- La labellisation,
- Contrat collectif.

Il faut voir avec les employés ce qu'ils souhaitent.

46^e réunion du 30 septembre 2025

■ 1. Complémentaire santé

A compter du 1^{er} janvier 2026, la commune doit mettre en place le volet santé pour les agents le Conseil Municipal décide de participer pour un montant de 20 € par mois et par agent.

■ 2. Demande de subvention

La commune a reçu deux demandes de subvention :

- une du comité des fêtes pour rembourser le feu d'artifice de 3 000 € le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 3 000 € au comité des fêtes.

- une de DGA-PAP (non au PAV) pour les flyers, le Conseil Municipal décide de ne

pas donner de subvention mais s'ils ont besoin de la salle on la met à leur disposition.

■ 3. Achat de terrain

Le maire donne lecture au conseil des courriers de M. LEBON Jérôme, M. DUBLANC Jean-Michel et M^{me} BLANCHET Jocelyne pour l'achat des terrains pour régulariser les terrains des châteaux d'eau et de la réserve d'eau.

Le Conseil Municipal décide d'acheter les terrains à 1 € le m² soit :

- Le terrain de M. LEBON Jérôme, ZK 107 d'une superficie de 100 m² à 1 € le m² soit un montant total de 100 €.

- Le terrain de M. DUBLANC Jean-Michel, ZT 161 d'une superficie de 190 m² à 1 € le m² soit un montant total de 190 €.

- Le terrain de M^{me} BLANCHET Jocelyne, ZC 98 d'une superficie de 165 m² à 1 € le m² soit un montant total de 165 €.

■ 4. Rénovation énergétique des 4 logements

- Techni-mur a fait un devis :

Isolation : 72 000 €

Peinture / menuiserie : 28 500 €

Peinture préau : 11 900 €

- Maitrise d'œuvre le Conseil Municipal décide de lancer la consultation jusqu'au 15/10/25.

■ 5. Sol des WC de la salle des fêtes

Devis de Sol'Boutic de 1 609,54 € TTC le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer les travaux pendant les vacances.

47^e réunion du 11 novembre 2025

■ 1. Convention de servitude

- Avec RTE : passage sur le chemin ZX 87 pour un montant de 2 775 €.

- Avec Enedis passage de 5 câbles sur le chemin ZX 52 pour un montant de 20 € par câble soit au total 100 €.

- Avec Abowind : pour le projet agrivoltaïque de Débaillade pour le passage sur les chemins ruraux et voies publiques dans le cadre de la réalisation et de l'exploitation du projet pour un montant de 5 000 € par an.

■ 2. Convention PAP

RTE subventionne la rénovation énergétique des 4 logements du groupe scolaire à la hauteur de 75 000 €, comme le projet a été modifié nous avons refait le dossier avec RTE. A voir au prochain conseil si c'est toujours bon pour les 75 000 €.

■ 3. Choix maîtrise d'œuvre, rénovation énergétique des 4 logements

La commune a reçu deux offres :

- Calista : 9 262,50 € HT
- Beg Esop : 8 900,00 € HT

Le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise Beg Esop.

■ 4. Vente de chemins

Le Conseil Municipal décide de vendre les deux chemins à M. et M^{me} VANNIER François au prix de 500 € l'hectare, soit 185 € pour le ZY 7, 37a 00ca et 167 € pour le YA 21, 33a 40ca, dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

■ 5. Modifications des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Limousin-en-Marche

Le Conseil Municipal approuve les modifications des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Limousin-en-Marche.

■ 6. Logement communal

Le logement 8 B au groupe scolaire a été loué à M. MOREL à compter du 1^{er} novembre 2025.

■ 7. Gestion de l'eau

L'appel d'offre est en cours et les entreprises ont jusqu'au 1^{er} décembre pour répondre.

48^e réunion du 17 décembre 2025

■ 1. Parc agrivoltaïque EDF Renouvelable

- Le préfet demande l'avis du conseil pour les modifications des permis de construire.

Le Conseil Municipal est pour les modifications des permis

- La société EDF Renouvelable nous propose une convention de servitude pour le passage sur les routes.

Le Conseil Municipal approuve cette convention.

■ 2. Convention PAP

La convention de 75 000 € pour la rénovation des 4 logements est signée.

■ 3. Mandatement avant le vote du BP 2026

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2025 : 54 390,37 €.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 13 597 € (< 25% x 54 390,37 €).

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Terrain 2111 : 718 €

Immeuble de rapport 21321 : 12 879 €

Total : 13 597 €

■ 4. Décision modificative n°2

• Investissement

Dépenses :

21318 Autres bâtiments publics : - 55 821,94 €

21321 Immeuble de rapport : + 55 821,94 €

■ 5. Tarifs 2026

• Location groupe électrogène

Le Conseil Municipal décide de fixer la location du groupe électrogène :

- Habitants de Saint-Hilaire : 120 € par manifestation, de demander une caution de 1 000 € et une attestation d'assurance,

- Habitants et associations hors commune : 200 € par manifestation, de demander une caution de 1 000 € et une attestation d'assurance,

- Pour les associations de la commune et des communes voisines : gratuit.

• Location de la salle des fêtes

Le Conseil Municipal décide de fixer la location de la salle des fêtes pour 24 heures à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Pour les habitants de la commune :

du 01/11 au 31/03 à 160 €,

du 01/04 au 31/10 à 140 €.

Pour les gens hors commune :

du 01/11 au 31/03 à 190 €,

du 01/04 au 31/10 à 170 €.

- décide de demander :

15 € pour le rétroprojecteur

Les activités du Conseil municipal

20 € pour la vaisselle et couverts
 10 € pour seulement les couverts
 de fixer le prix de la vaisselle cassée comme indiqué dans le tableau ci annexé à la présente délibération,
 - décide de demander à chaque locataire une caution de 400 €,

- confirme qu'aucune participation ne sera demandée aux associations communales de Saint-Hilaire-la-Treille.

• Tarif du gîte communal

Le Conseil Municipal fixe le tarif du gîte communal comme suit :

	2 nuits	Tarif semaine	Tarif mois	Nuit sup.
Basse saison 2026 Du 3 janvier au 3 avril et du 14 novembre au 18 décembre	120,00 €	200,00 €	600,00 €	28,00 €
Moyenne saison 2026 Du 4 avril au 3 juillet et du 29 août au 13 novembre	120,00 €	200,00 €		28,00 €
Très haute saison 2026 Du 4 au 24 juillet et du 15 au 28 août		360,00 €		51,00 €
Très très haute saison 2026 Du 25 juillet au 14 août		360,00 €		51,00 €
Noël du 19 décembre 2026 au 1^{er} janvier 2027	180,00 €	300,00 €		43,00 €

■ 6. Loyers 2026

- **PASQUET Laure** (bail du 01/10/23)
 $355,00 \times 145,77 = 358,09 \rightarrow 355,00 \text{ €}$
 $\frac{358,09}{144,41}$
- **CEYRAT Cendrine** (bail du 01/01/25)
 $475,00 \times 145,77 = 479,14 \rightarrow 475,00 \text{ €}$
 $\frac{479,14}{144,51}$
- **PLUCIENNIK Gérard** (bail du 01/07/13)
 $298,00 \times 145,77 = 300,59 \rightarrow 298,00 \text{ €}$
 $\frac{300,59}{144,51}$
- **VALLADE Corinne** (bail du 01/07/12)
 $496,00 \times 145,77 = 500,32 \rightarrow 496,00 \text{ €}$
 $\frac{500,32}{144,51}$
- **PERRY Michaëla** (bail du 01/10/11)
 $496,00 \times 145,77 = 500,32 \rightarrow 496,00 \text{ €}$
 $\frac{500,32}{144,51}$
- **KUNCIK Carol et CHENTRE Monique** (bail du 01/11/24)
 $216,00 \times 145,77 = 217,88 \rightarrow 216,00 \text{ €}$
 $\frac{217,88}{144,51}$
- **VENDEMBEUCHE Julien** (bail du 01/03/20)
 $216,00 \times 145,77 = 217,88 \rightarrow 216,00 \text{ €}$
 $\frac{217,88}{144,51}$
- **MASSONNEAU Geneviève** (bail du 01/08/21)
 $216,00 \times 145,77 = 217,88 \rightarrow 216,00 \text{ €}$
 $\frac{217,88}{144,51}$
- **MOREL Frédéric** (bail du 01/11/25)
 $216,00 \times 145,77 = 217,88 \rightarrow 216,00 \text{ €}$
 $\frac{217,88}{144,51}$

- **CAILLOT Romain** (bail du 15/05/15)
 $\frac{255,00 \times 145,77}{144,51} = 257,22 \rightarrow 255,00 \text{ €}$
- **BOUYAT Véronique** (bail du 01/01/15)
 $\frac{255,00 \times 145,77}{144,51} = 257,22 \rightarrow 255,00 \text{ €}$
- **COQUIN Fabienne** (bail du 01/11/23)
 $\frac{355,00 \times 145,77}{144,51} = 358,09 \rightarrow 355,00 \text{ €}$

■ 7. Grange ancienne poste

M^{me} DUBOIS Marie-Noëlle est sortie de la salle.
 M^{me} le Maire a rencontré M. et M^{me} IMBERT, ils ont accepté les conditions du conseil à savoir :

- D'accepter cette vente sous réserve de travaux : fermeture des fenêtres par des blocs de verre, et fermeture des portes par des blocs de verre dans la partie haute, avec un soubassement en pierre car la grange à deux fenêtres et deux portes qui donnent dans la cour de la maison de l'ancienne poste.
- De vendre la grange au prix de 9 000 €.
- Que les frais de géomètre et les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.
- Que M^e Luc BONNET-BEAUFRANC rédige l'acte de vente.

Le Conseil Municipal a l'unanimité décide de réaliser cette vente et charge M^{me} le Maire de signer tous les documents se rapportant à cette vente.

■ 8. Vente de deux chemins d'exploitation à SCI LFDB

Lors de la séance du 11 novembre le Conseil Municipal a décidé de vendre deux chemins à M. et M^{me} VANNIER au prix de 500 € l'hectare, soit 185 € pour le ZY 7 et 167 € pour le YA 21, dit que les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur. Il faut reprendre la délibération car c'est la SCI LFDB qui achète les chemins.

M^{me} BREUIL présente le rapport des appels d'offre.

Récapitulatif des notes obtenues par les entreprises et le classement :

Classement OFFRES FINALES			
Critères	SAUR	AGUR	VEOLIA
Note Prix des prestations (40%)	40,0	39,3	26,6
Note Valeur technique (60%)	46,0	54,0	43,0
Note finale	86,0	93,3	69,6
Classement des offres	2	1	3

Le prix du m³ en 2026 : 1,80 € après lissage sur 3/4 ans pour arriver à 2,10 €.

Le Conseil Municipal décide de choisir l'entreprise AGUR.

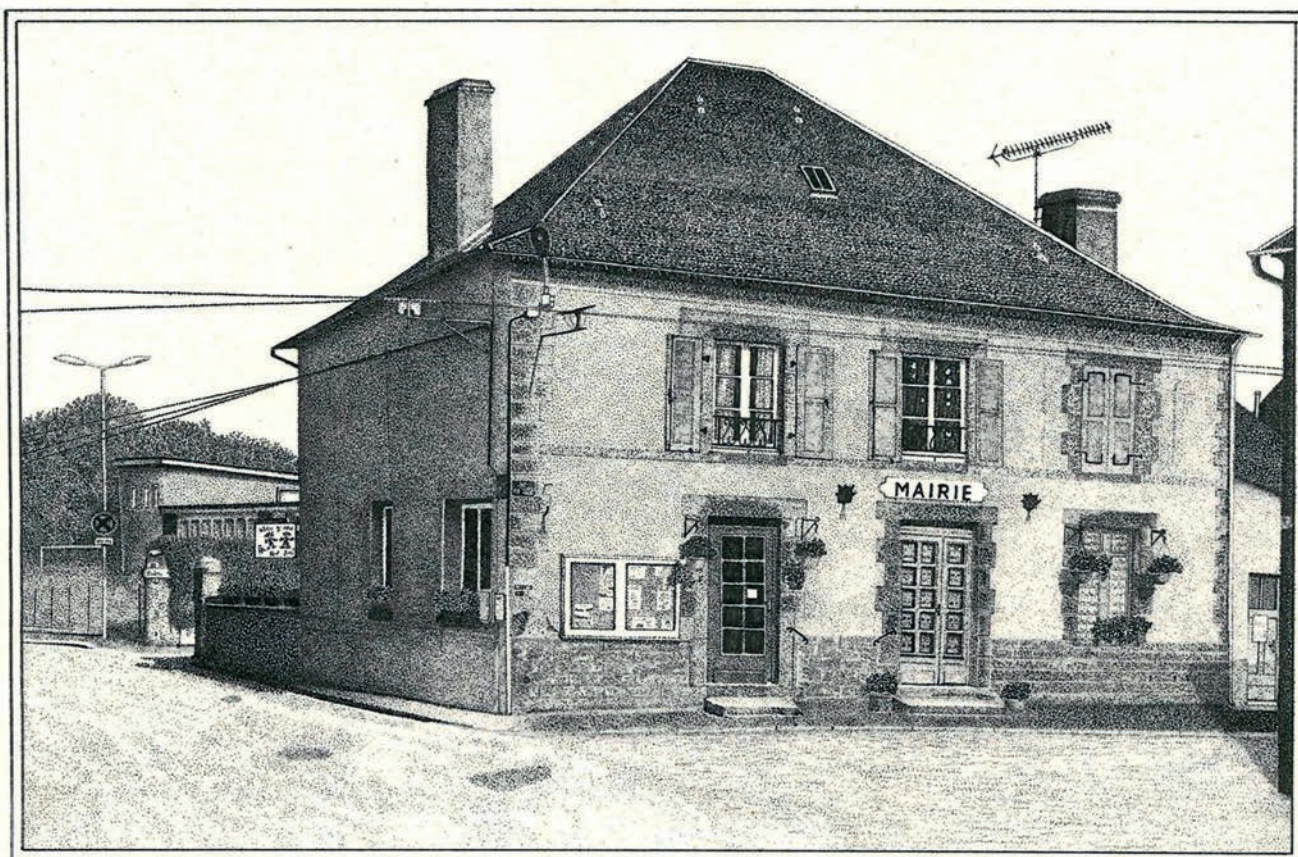
49^e réunion du 22 décembre 2025

■ 1. Gestion de l'eau

3 prestataires ont répondu : SAUR / AGUR / VEOLIA avec des différences de tarif importantes. Des négociations ont été faites.

Suite aux demandes de subventions faites nous avons obtenu :

Travaux	Conseil Dép.	RTE	Com Com
Rénovation des 4 logements 1 ^{re} tranche	24 000,00 €	75 000,00 €	12 000,00 €
Rénovation des 4 logements 2 ^e tranche	10 080,00 €		



BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Electricité	31 655,92 €
Combustibles	8 000,00 €
Carburants	12 000,00 €
Alimentation	11 000,00 €
Fournitures d'entretien	4 000,00 €
Fournitures de petit équipement	4 000,00 €
Fournitures de voirie	5 000,00 €
Fournitures de vêtements	1 500,00 €
Fournitures administratives	3 000,00 €
Fournitures scolaires	2 000,00 €
Autres fournitures	8 000,00 €
Prestation de services	500,00 €
Entretien de terrains, bâtiments, voies et réseaux	30 300,00 €
Entretien matériel roulant	10 000,00 €
Entretien autres biens mobiliers	2 000,00 €
Maintenance	13 000,00 €
Assurances	12 000,00 €
Autres frais divers	3 500,00 €
Divers	1 000,00 €
Fêtes et cérémonies	7 000,00 €
Catalogues	3 000,00 €
Transports scolaires	4 000,00 €
Publicité	1 000,00 €
Frais d'affranchissement	1 500,00 €
Frais de télécommunication	4 000,00 €
Services bancaires	1 500,00 €

Services extérieurs	18 000,00 €
Taxes foncières et sur les véhicules	7 000,00 €
Charges de personnel	221 850,00 €
Indemnités	29 300,00 €
Autres secours	500,00 €
Créances admises en non-valeur	4 500,00 €
Service incendie et contribution organismes	7 946,00 €
Subventions associations	8 000,00 €
Autres subventions	23 150,00 €
Autres charges	2 600,00 €
Amortissements	409,00 €
Provision	540,00 €
Dégrèvement TF jeunes agriculteurs	1 300,00 €
Reversement Communauté de communes	50 000,00 €
Charges financières (intérêt d'emprunt)	1 620,00 €
Dépenses imprévues	5 582,00 €
Total	566 752,92 €

Recettes :

Vente de produits	20 284,00 €
Communauté de communes	39 000,00 €
Fonds de péréquation	8 000,00 €
Impôts et taxes	200 983,00 €
Dotations, subventions État	123 482,00 €
Revenus des immeubles	46 000,00 €
Bénéfice 2024	129 003,92 €
Total	566 752,92 €



BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2025

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	
Remboursement emprunts (capital)	17 545,00 €
Assainissement reversé à la Com Com	30 000,00 €
Logement groupe scolaire	45 455,33 €
Congélateur cantine	1 019,00 €
Achat de terrain	15 000,00 €
Cuisine ancienne poste	4 700,00 €
Rénovation intérieure salle des fêtes	126 302,00 €
Cabanon	3 000,00 €
Caution	500,00 €
Total	243 521,33 €

Recettes :	
Subventions	156 816,40 €
Dotations	29 000,00 €
Amortissement	409,00 €
Bénéfice 2024	56 795,93 €
Caution	500,00 €
Total	243 521,33 €

BUDGET PRIMITIF EAU 2025

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :	
Achat d'eau	52 899,20 €
Achat de fournitures	2 000,00 €
Achat de compteurs	3 000,00 €
Entretien	2 000,00 €
Analyse d'eau	1 500,00 €
Divers	50,00 €
Créances irrécouvrables	3 000,00 €
Redevances	3 823,00 €
Autres charges exceptionnelles	1 000,00 €
Amortissements	13 004,55 €
Total	82 276,75 €

Recettes :	
Vente d'eau	43 684,54 €
Redevances	2 865,34 €
FCTVA	91,00 €
Subvention Valeco	1 050,00 €
Subvention RTE	3 950,00 €
Autre subvention exceptionnelle	23,72 €
Subvention commune	23 000,00 €
Quote-part	658,00 €
Bénéfice 2024	6 954,15 €
Total	82 276,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :	
Travaux	66 124,60 €
Canalisation poste source	49 591,00 €
Achat de terrain	10 000,00 €
Dotations	658,00 €
Total	126 373,60 €

Recettes :	
Bénéfice 2024	65 000,00 €
Remboursement RTE	39 176,57 €
Remboursement Valeco	10 414,03 €
FCTVA	1 200,00 €
Amortissement	10 583,00 €
Total	126 373,60 €

Calendrier des festivités 2026

Saint-Hilaire-la-Treille

Janvier	24	Repas	Conseil Municipal
Février	7 21	Repas de la Chandeleur Moules-frites (à Arnac)	A.A.E.T. A.N.F. 87 (foot)
Mars	15 22	Elections municipales Elections municipales	
Avril	25	Randonnée pédestre	Comité des Fêtes
Mai	14 23-24	Tournoi U11/U13 (à Arnac) 19 ^e rassemblement des Saint-Hilaire de France et du Canada (à Saint-Hilaire-au-Temple, Saint-Hilaire-le-Grand et Saint-Hilaire-le-Petit)	A.N.F. 87 (foot)
Juin	20 27	Fête de la musique AG et fête du club (à St-Sulpice)	Comité des Fêtes A.N.F. 87 (foot)
Juillet	26	Loto (à Saint-Sulpice)	A.N.F. 87 (foot)
Août	23 21-22-23	Fête des vacances National Epagneul Français	Comité des Fêtes ACCA
Septembre	12	Randonnée pédestre	A.A.E.T.
Novembre	14	Moules Frites	Comité des Fêtes
Décembre	5	Marché de Noël	Comité des Fêtes

19^{ème} RASSEMBLEMENT DES

ST HILAIRE

De France et du Canada

20^{ème} ANNIVERSAIRE

23 - 24 MAI 2026

SAINT HILAIRE AU TEMPLE

SAMEDI

PRESENTATION DÉLÉGATIONS
JEUX / ANIMATIONS

**SAMEDI
SOIR**

SAINT HILAIRE LE GRAND

REPAS DE GALA
SOIRÉE DANSANTE

SAINT HILAIRE LE PETIT

DIMANCHE

MARCHÉ / ANIMATIONS
RESTAURATION



ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION TR'HILAIRE 51
PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE PAGE FACEBOOK

 TR'HILAIRE 51





Avenir Nord Foot 87

La saison dernière l'équipe fanion a surfé sur le succès de la saison précédente en accédant à la Régionale 3, le club remercie Richard Moreau et son adjoint François Boux pour leur investissement qui a permis de vivre deux saisons historiques. Cette saison 2025/2026 nous pouvons compter sur 155 licenciés.

Nous disposons de :

- Trois équipes séniors évoluant en Régional 3 ; 3^e et 4^e division de district.



Equipe A : Encadrement Fabien Daguin et François Boux



Equipe B : Encadrement Richard Moreau, Nicolas Buisson et Ludovic Bouyat



Equipe C : Encadrement Fabrice Paturaud, Franck Bonnet et Philippe Poujaud

- Une équipe U16-U17 en entente avec Bessines/Gartempe évoluant en U17 Départemental 2 encadrée par Fabrice Paturaud, Erwan Péricaud et Arthur Grenier.



- Une équipe U14-U15 en entente avec Bessines/Gartempe en U15 Départemental 1 encadrée par David Margot, Paul Cadet et Anthony Vaillant.



- Une équipe U13 encadrée par Fabien Pingnelain et Alex Fleurat.



■ Une équipe U11 encadrée par Clément Loubert.



■ Une équipe U8-U9 encadrée par Emile Winzelle.



■ Une équipe U6-U7 encadrée par Romain Pinardon et Jérôme Martin.



■ Dates de nos prochaines manifestations :

- 28 décembre 2025 à Saint-Sulpice-les-Feuilles : **Loto Maison des Loisirs**
- En février 2026 à Arnac-la-Poste : **Repas moules/frites**
- Le Jeudi de l'Ascension à Arnac-la-Poste : **Tournoi U11/U13**
- 27 juin 2026 à Saint-Sulpice-les-Feuilles : **Fête du Club + Assemblée Générale + Repas**
- 26 juillet 2026 à Saint-Sulpice-les-Feuilles : **Loto Maison des Loisirs**

■ Retrouvez-nous sur Facebook : Avenir-Nord-Foot87

Toutes nos équipes jeunes sont chapeautées par notre référent technique jeune : Romain Pinardon.

Pour participer à la vie du club, nous ne sommes pas moins de 20 dirigeants et 2 dirigeantes (Sonia et Sophie). Nous comptons 13 éducateurs fédéraux et 4 arbitres officiels (Loubert Christophe, Rullaud Benoit, Camporesi Jules et Daoui Nourreddine).

Durant l'année, nos différentes équipes s'entraînent et utilisent les différentes structures sportives mises à disposition par les communes (Arnac-la-Poste, Jouac, Saint-Hilaire-la-Treille et Saint-Sulpice-les-Feuilles). Les week-ends, le club dispute des compétitions au sein du département ou de la région (Corrèze et Creuse pour l'équipe A).

Ce début de saison a été marqué par un temps d'adaptation au niveau ligue pour l'équipe fanion, mais elle semble avoir pris ses marques dans l'optique du maintien. Le début de championnat est plus mitigé pour notre équipe B, nul doute que les efforts faits à l'entraînement vont payer. L'équipe C située en milieu de classement permet de faire débiter de nouveaux joueurs dans une ambiance conviviale.

L'ensemble des autres équipes fait également un début de saison correct et représente au mieux nos couleurs et notre territoire.

Nous tenons à remercier pour leur aide et leur soutien les communes d'Arnac-la-Poste, Jouac, Mailhac-sur-Benaize, Saint-Georges-les-Landes, Saint-Léger-Magnazeix, Saint-Hilaire-la-Treille et Saint-Sulpice-les-Feuilles, merci également les artisans, commerçants et nos différents sponsors qui nous soutiennent par différents moyens et bien sur nos supporters toujours fidèles autour des terrains.

En cette fin d'année 2025, Avenir Nord Foot 87 tient à remercier aussi tous ces éducateurs, éducatrices, dirigeants et dirigeantes, bénévoles ainsi que tous les joueurs et joueuses (jeunes et adultes) qui sont présents tout au long de l'année, qui animent nos différentes communes et entretiennent l'esprit du club.

Nous présentons à toutes et à tous nos meilleurs vœux pour l'année 2026. Sportivement,

*Les co-présidents,
Stéphane PINARDON, Fabrice PATURAUD*

Le Comité des fêtes

L'année 2025 s'achève et le Comité des fêtes de Saint-Hilaire a eu le plaisir d'organiser plusieurs manifestations favorisant la convivialité et le lien social au sein de la commune. Cinq événements ont rythmé cette année.

Le concours de belote, relancé après plusieurs années d'absence, a rencontré un franc succès en réunissant 26 équipes. Cette soirée a permis de renouer avec une animation appréciée des habitants.

La deuxième édition de la randonnée, organisée autour de Gouaineix, a également été un moment convivial. Le Comité remercie chaleureusement Michel Soulat et Nathalie Bessaguet pour leur accueil dans leur grange, à l'occasion du pot de l'amitié partagé à l'arrivée.

La fête de l'été demeure un temps fort de la vie communale. Le marché de producteurs et la brocante ont accueilli près d'une centaine de participants et se sont étendus sur l'ensemble du bourg, des écoles au cimetière. Un concours de pêche à l'étang, réunissant une vingtaine de participants, est venu compléter les animations. Le Comité remercie Joël Merveillie pour le prêt de l'étang. L'après-midi s'est poursuivi avec diverses animations pour petits et grands : jeux en libre accès, tombola, structures gonflables, stands forains, contribuant à la réussite de cette journée.



La soirée moules-frites a, une nouvelle fois, confirmé l'engouement des habitants pour cet événement désormais incontournable. Une nouvelle fois, nous avons fait salle comble. À peine lancée, et sans même avoir publié d'affiche, cette soirée a été victime de son succès, obligeant le comité à clore rapidement les inscriptions. Certains ont malheureusement encore manqué cette édition 2025 ; nous leur donnons donc rendez-vous l'an prochain pour ne pas rater l'occasion.

Enfin, l'année s'est clôturée par un loto de Noël, rassemblant une soixantaine de participants dans une ambiance conviviale, avec de nombreux lots à la clé.

Le Comité des fêtes remercie l'ensemble des bénévoles, les employés municipaux et la municipalité de Saint-Hilaire pour leur soutien indispensable à la réussite de ces manifestations. L'association reste ouverte à toute nouvelle idée et recherche continuellement des bénévoles pour participer à l'organisation des événements à venir en 2026.

Restez connectés et attentifs pour de prochaines informations...

En attendant, l'ensemble du comité vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2026.



Amicale des anciens élèves Treilhilairois

Nous sommes repartis avec une nouvelle équipe, notre première manifestation s'est déroulée le 8 février 2025 : Ardoise de charcuterie et crêpes, où nous avons eu beaucoup de succès. Nous remercions nos amis du comité des fêtes d'Arnac la poste pour leur aide et le prêt des ardoises.

La deuxième manifestation était le 13 septembre 2025 pour une randonnée pédestre de 5 km ou de 11 km qui partait de Plonnaud, Foulventour, la Chapelle, Bord retour à Plonnaud. La randonnée a été très appréciée et suivie d'un repas melon, pâté de pomme de terre qui venait de chez Véronique Bouyat, fromage, tarte aux pommes.

Nous vous attendons nombreux en 2026 pour nos futures manifestations :

- samedi 7 février 2026 : ardoise de charcuterie,
- samedi 12 septembre 2026 : randonnée pédestre suivie d'un repas.

L'amicale des anciens élèves Treilhilairois vous souhaite une bonne et heureuse année 2026.



La journée du patrimoine

Cette année pour notre sixième exposition, nous avons choisi comme thème le mariage de 1900 à aujourd'hui. C'est toujours avec plaisir que nous avons recherché dans les armoires de nos mères et grand-mères, afin de présenter cette exposition et de faire remonter beaucoup de souvenirs.

Merci à tous ceux qui nous ont aidé et prêté des accessoires pour finaliser cette journée.

Nos meilleurs vœux 2026.



Fleurissement 2025

Malgré la chaleur, le manque d'eau, vous avez su encore nous faire rêver avec vos belles compositions florales. Nous avons pris plaisir à regarder et à juger vos fleurs.

Merci pour votre accueil et nous vous souhaitons une bonne année 2026.



■ CLASSEMENT DU FLEURISSEMENT

CATEGORIE 1 : MAISON AVEC JARDIN

- 1^{re} : M^{me} Claudine GUILLON
- 2^e : M^{me} Aurore IMBERT
- 3^e : M^{me} Monique HARMANT
- 4^e : M^{me} Denise LARRAUD
- 5^e : M^{me} Cécile AUBRUN
- M. David BERGER
- M^{me} Martine BROOKS
- M. Serge GOGO
- M^{me} Marlène LETANG
- M^{me} Margaret PILLATT
- M^{me} Michèle POILVEZ
- M^{me} Séverine SOULAT

CATEGORIE 2 : DECOR FLORAL INSTALLE SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{re} : M^{me} Maryse LETANG
- 2^e : M^{me} Véronique DUCHIRON
- 3^e : M^{me} Karine JULIEN
- 4^e : M^{me} Nicole USSEGLIO
- 5^e : M^{me} Marie-Laure BARBARIN
- M^{me} Véronique BOUYAT
- M. et M^{me} FRILLAY
- M^{me} Martine LETANG
- M^{me} Marie-Hélène MANOUVRIER
- M^{me} Dawn SMITH

CATEGORIE 3 : FERMES FLEURIES

- 1^{er} : M. Baptiste SOULAT
- 2^e : M^{me} Edith ROCHE



Saint-Hilaire-la-Treille en 1925

■ Conseil Municipal

Présidé par Monsieur Pierre Secrétin, maire.

- Séance du 19 avril 1925

Monsieur le maire expose alors au conseil que par suite la réfection de la toiture de la mairie en 1923, deux mille huit cent dix-huit tuiles usagées (2818) sont restées inemployées qu'il aurait lieu, en conséquence, tirer profit au mieux des intérêts cela commun et l'invite à en délibérer.

Le conseil après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Mr le maire à vendre de gré en gré et au détail si besoin est au prix de cent quatre-vingt francs (180 frs) le mille, les 2818 tuiles dont il s'agit et à en verser le produit dans la caisse municipale.

Prie Mr le Préfet de bien vouloir approuver la présente délibération. Ainsi fait et délibéré en séance les jours, moi, et an que dessus.



■ État civil de 1925

- Naissances

24 janvier	Marie Rose LACHAUME	La Terrade
23 février	Renée Louise LEDON	Maisonsauzy
4 mars	Denis Célestin HUGUET	Gouaineix
5 mars	Gilberte Adrienne GUIMBARD	Plonnaud
13 mars	Simone Fernande LAVAUD	Maisonsauzy
19 mars	Gustave Félix Célestin LAVILLE	Le Bourg
18 mai	Gabrielle Irène CHAPUT	Maisonsauzy
24 mai	André Raymond GUIMBARD	Plonnaud
5 juin	Yvan André LEBLANC	Moulin Siquet
6 juin	Claude DUCOURTIOUX	La Chapelle
7 juin	René ADHENET	Champagnac
1 juillet	Gaston Adrien BONNY	Gouaineix
31 juillet	Germaine BOURVILLE	Maisonsauzy

2 août	Raymond MAURY	Chez-Pré
16 août	Annie Odette GUIMBARD	Foulventour
24 août	Jeanne Delphine BRISSIAUD	Maisonsauzy
5 septembre	Robert Jean PORTIER	La Chapelle
7 septembre	Marcel Léon GRANGER	Ruthier
5 octobre	Lucienne DARDANNE	Maisonsauzy
24 octobre	Odette Justine AUCLAIR	Peutru
5 novembre	André Robert LARDY	Foulventour
24 novembre	Irène Blanche Raymonde RAYMOND	Plonnaud
11 décembre	Fernande Constance REIX	Masbonnaud

- Mariages

28 avril	Jean-Baptiste ROUMILHAC et Léonie Marie Joséphine LAPIERRE (Saint-Hilaire)
14 juin	Gabriel DUCLAIR (Saint-Amand-Magnazeix) et Marie-Louise MORGAT (Saint-Hilaire)
17 juin	Gabriel Marcel Paul Xavier COUGET (Arnac-la-Poste) et Marie Alexandrine GRELLIER (Saint-Hilaire)
22 novembre	Jean LACHAUME et Marie-Louise ROY (Saint-Hilaire)
30 décembre	Edouard Jean BARBANT (Saint-Sornin-Leulac) et Elise DUCHIRON (Saint-Hilaire)

- Décès

15 mars	Léonard FAUVET	96 ans	Le Bourg
15 mars	Marguerite Victoire AUBRUN	76 ans	Foulventour
30 mars	Marie Anne CASTILLE	84 ans	Débaillade
19 avril	Simone ADHENET	19 mois	Champagnac
30 avril	Pierre BEAUMONT	82 ans	Champagnac
25 mai	Siméon ADHENET	4 ans	Débaillade
14 septembre	Marie Léonie SECRETIN	46 ans	Peutru
2 octobre	François PAILLER	83 ans	Maisonsauzy
9 octobre	Marie-Madeleine COMMERGNAC	76 ans	Mazat
25 octobre	Odette Justine AUCLAIR	1 jour	Peutru
27 novembre	Anne PERRIN	89 ans	Grassevaud
7 décembre	François REMON	79 ans	La Terrade
26 décembre	Jean BAPTISTE	82 ans	Champagnac

Saint-Hilaire-la-Treille en 1975

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par arrêté préfectoral en date du 28 juillet 1975 une subvention de 3750,00 Francs est allouée à la commune pour financement partiel un projet de grosses réparations au plafond de la cantine scolaire.

Le devis présenté par Mr Philippon Gérard menuisier, s'élève à la somme de 7773,30 francs.

Il convient de prévoir le financement de la part communale $7773,30 - 3750,00 = 4023,30$ francs.

Après en avoir délibéré le conseil municipal : Approuve le montant à la somme de 7773,30 francs, décide de la réalisation des travaux dit que la part de la commune 4023,30 francs est inscrite au budget supplémentaire de l'exercice 1975 chapitre 63 article 6312.

■ État civil de 1975

- Naissances

13 mars	Cyrille SOULAT né à Argenton-sur-Creuse (Mazat)
24 mars	Cyrille LAFONT né à Argenton-sur-Creuse (Grassevaud)
17 septembre	Carinne DESAINT née à Limoges (Chez-Pré)



- Mariages

1 ^{er} février	Didier CAMUS (Arnac-la-Poste) et Françoise Viviane GALATEAU (Saint-Hilaire)		
1 ^{er} mars	Bernard Louis AUGET (Arnac-la-Poste) et Nicole Jacqueline GUIMBARD (Plonnaud)		
21 juin	Jean-Pierre FELIX (Bessines-sur-Gartempe) et Marie-Thérèse MOMAUD (Chapelle)		
30 août	Bernard Henri BERGER (Arnac-la-Poste) et Odile PERICHARD (Maisonsauzy)		
4 octobre	Roland DALHER (Chateauponsac) et Evelyne Josette Fernande PREVOST (Masbonnaud)		

- Décès

21 janvier	Pauline BONNY veuve LETANG	83 ans	Le Bourg
23 janvier	Joseph Théophile PRADEAU	91 ans	Laffait
8 mars	Angèle FLORENTIN	87 ans	Saint-Hilaire
21 avril	Pauline Delphine POURADE	73 ans	Le Bourg
22 avril	Louise Gustavie BASSINET	92 ans	Peutru
18 mai	Albert Eugène PITHON	76 ans	Maisonsauzy
17 novembre	Antoine Roger DARRACQ	68 ans	La Gane
27 décembre	Alphonse Marcel LAUTHIER	74 ans	Champagnac

Etat civil de 2025

- Naissances

8 janvier	Djulian Eric Stéphane LAFON GARRIGUES à Limoges
1 ^{er} novembre	Nolan Timéo DARDANT à Limoges

Félicitations aux heureux parents et vœux de prospérité aux bébés.

- Mariages

26 juillet	Franck Laurent COULAUD-DUTHEIL (Maisonsauzy) et Marie-Noëlle MONTEIL (Maisonsauzy)
16 août	Sébastien Laurent Maurice OLIVIER (Saint-Maurice-la-Souterraine) et Ana Christine MARQUES DASILVA (Maisonsauzy)

- Nous ont quittés

2 mai	Marc RUEZ	68 ans	La Chapelle
24 mai	Renée Lucienne LUCAT veuve Bruneteau	88 ans	Débaillade
12 octobre	Paul COMMINGS	64 ans	Le Peu
28 octobre	Liliane Jeanne DUCHIRON divorcé Guillou		Gouaineix
30 décembre	Hélène PERIGAUD veuve Villetard	83 ans	Peutru

Nous présentons nos condoléances aux familles éprouvées.

GESTION DES DECHETS - PASSAGE EN PAV - DEPUIS LE 3 NOVEMBRE 2025

➡ Déposez désormais vos sacs d'ordures ménagères de **30 litres** dans les **Points d'Apports Volontaires** du territoire.

Les PAV sont accessibles 7 jours sur 7.

Ouverture libre, sans badges.


➔


Ne pas jeter sur la voie publique - Pensez au tri !

INFORMATIONS PRATIQUES

📍 Où est le PAV le plus proche ?

Scannez ce QR code :

☎ Besoin d'aide

Contactez nous au
05 55 60 09 99 (#1)







CHEZ VOUS, TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

À TRIER



POIS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE

À TRIER

NOUVEAU



BRIOQUES ET EMBALLAGES EN CARTON



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

À JETER

À TRIER



VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS EN PLASTIQUE



CARTIERS, BLOC NOTES, IMPRESSIONS



JOURNAUX, CATALOGUES, PROSPECTUS



COURRIERS, ENVELOPPES, LIVRES

MAXIMUM

1 Les Masgrimauds
87160 MAILHAC SUR BENAIZE
Tél. : 05 55 76 22 78
Mail : maximum87@orange.fr



LES DECHETS ENCOMBRANTS, C'EST QUOI ?

Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur nature ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte habituelle des OMA (Ordures ménagères ou assimilées) et nécessitant un mode de gestion particulier. Ils comprennent notamment les appareils électroménagers hors d'usage, la literie, le mobilier, les produits métalliques, divers objets en matières plastiques...

SONT EXCLUS DE LA COLLECTE :

- ◇ Les déchets verts
- ◇ Les gravats
- ◇ Les produits qui ont pour destination les ECO POINTS
- ◇ Les OMA (Ordures ménagères et assimilées)
- ◇ Les déchets dangereux des ménages qui ne peuvent pas être pris en compte lors de la collecte des encombrants sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement (exemples : produits chimiques, peintures, phytosanitaires, solvants...)
- ◇ Les huiles usagées
- ◇ Les pneus
- ◇ Les tôles en fibrociment
- ◇ Les bâches agricoles
- ◇ Les cuves à fioul d'une capacité supérieure à 700 litres
- ◇ Les poêles et bidons non vidés.

SERVICE RENDU :

MAXIMUM, association agissant dans le domaine de l'insertion sociale par l'activité économique, s'engage à ramasser tous les encombrants des particuliers, à l'exclusion des professionnels et des personnes morales. L'Association réalise une collecte du type « porte à porte » avec une inscription préalable auprès de la mairie sur liste nominative qui est envoyée à MAXIMUM au plus tard la veille de la collecte.

LE JOUR DE LA COLLECTE :

Les agents de MAXIMUM n'entrent pas chez les personnes, les encombrants doivent être déposés sur le bord de la route selon les dates prédéfinies, avant 8 H, horaire de début de collecte.

Afin de faciliter le travail des collecteurs, il est demandé aux particuliers de trier les déchets déposés par type d'encombrant.

En cas **d'oubli d'inscription**, les encombrants ne seront pas collectés et **la collecte sera reportée à la prochaine date**.

Attention : les tas d'encombrants supérieurs à 4 m³ ne relèvent pas de la collecte d'encombrants, mais font l'objet d'une prestation de débarras de maison. Les personnes ne doivent pas s'inscrire à la mairie mais contacter MAXIMUM afin de fixer un rendez-vous pour voir les encombrants et établir un devis.

LE DEBARRAS DE LA CAVE AU GRENIER :

Afin de faciliter le nettoyage d'une maison ou d'un bâtiment, MAXIMUM réalise des débarras de la cave au grenier sans écrémage.

A la demande, nous nous rendons sur place pour réaliser une évaluation du coût du débarras.

Un devis est alors proposé avec photos.

Le montant de ce devis dépend du taux de réemploi des objets à débarrasser.

Après acceptation, une équipe de MAXIMUM vient débarrasser les divers encombrants définis dans le devis, à la date prévus avec le particulier.



ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE de la HAUTE-VIENNE

Section FNATH de Lussac-les-Eglises - Saint-Sulpice-les-Feuilles
Chez Madame Yolande NIBAUDEAU
Présidente
6, la Vilatte - 87360 LUSSAC LES EGLISES
☎ 05.55.68.22.84 - 06.47.57.42.22

La FNATH 87 : une association à l'écoute de ses adhérents

La FNATH 87 est une association assurant la défense juridique individuelle de ses adhérents dans ses domaines de compétences (l'accident de travail, la maladie professionnelle, la maladie, la longue maladie, l'invalidité, le handicap, le droit du travail, le droit des assurances, les prestations familiales, l'assurance chômage, les accidents de la voie publique, les accidents domestiques, la retraite... quel que soit le régime social - salariés, exploitants agricoles, artisans, commerçants, employés des fonctions publiques...-).

La valeur ajoutée de la FNATH 87 a toujours été d'assurer un service de proximité à ses adhérents.

Vous êtes victime d'un accident, vous êtes handicapé(e), malade ou invalide, la FNATH 87 est là pour faire valoir vos droits.

Créée en 1921 au niveau national, la FNATH, association des accidentés de la vie, est reconnue d'utilité publique depuis 2005.

Au niveau départemental, la FNATH 87 œuvre depuis 1934, pour la défense de ses adhérents.

2 juristes reçoivent, écoutent, conseillent, accompagnent, défendent et entreprennent avec les adhérents les démarches nécessaires afin de faire valoir leurs droits.

Bénéficiez-vous bien de tous vos droits ?

Pour répondre à cette question, n'hésitez pas à solliciter un entretien avec une juriste soit par téléphone, soit en présentiel ; pour ce faire, les personnes (adhérentes et non adhérentes) sont à
05.55.34.48.97 du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas contacter :

- la Présidente, Yolande NIBAUDEAU au 06 47 57 42 22
- ou
- le Trésorier, Jean-François BAYARD au 06 20 78 34 10
- ou
- le groupement de la Haute Vienne
FNATH 87
6 Av du Président Sadi Carnot – 87350 PANAZOL
05 55 34 48 97 - fnath.87@orange.fr





Pour l'Emploi et l'Autonomie des Jeunes

16-25 ans

-  contact@mlr87.fr
-  <https://www.missionlocaleruralehautevienne.com/>
-  <https://www.facebook.com/mlrhv87>
-  https://www.instagram.com/mission_locale_rurale87/



CONSEILS FORMATION PROJETS EMPLOI VIE QUOTIDIENNE



Vous avez moins de 26 ans !
Des solutions pour tous vos projets

VIE QUOTIDIENNE :

Permis de conduire, aide aux transports, locations de véhicules
 ...des simulateurs de conduite pour le code et la conduite...
 Aides financières, démarches liées au logement,
 Accès aux droits et à la santé,
 Aide aux démarches administratives,
 Sports loisirs et culture ...des conseils de jeunes pour donner son avis...



ORIENTATION :

Découverte de secteurs et métiers, des casques à réalité virtuelle...
 Immersions en entreprises et visites d'entreprises...



FORMATION :

Droits à la formation,
 Accès aux parcours de formation, financements ...

EMPLOI :

Techniques de recherche d'emploi,
 Rencontres entreprises et employeurs,
 Offres d'emploi et offres en alternance,
 Parrainage, Contrat d'Engagement Jeune ...



ACCOMPAGNEMENT ET PARCOURS PERSONNALISE UN CONSEILLER REFERENT



Des solutions, une offre de services adaptée à vos besoins et à vos projets vous seront proposées.

Parmi ces propositions, le Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) : Contrat de 6 mois et une allocation pour sécuriser vos démarches...

Proche de chez vous !



Mission Locale Rurale Haute-Vienne
05.55.70.45.74

4 antennes - 32 points d'accueil sur tout le département de la Haute-Vienne
 (Hors agglomération de Limoges)
 Une équipe de 34 professionnels et des services gratuits.

UNE QUESTION SUR LE LOGEMENT ?

Pensez à l'ADIL 87 !



Vous êtes locataire du parc privé ou social, propriétaire occupant, propriétaire bailleur, accédant à la propriété, copropriétaire...

Vous souhaitez obtenir des informations juridiques, financières ou fiscales relatives à la location, l'achat, la vente, la construction, l'amélioration de l'habitat, la copropriété, l'investissement locatif, les relations de voisinage...

- **Relations propriétaires-locataires :** contrat de location, droits et obligations, non décence du logement, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer, congés, diagnostics obligatoires...
- **Accession à la propriété :** prêts immobiliers, frais divers liés à une opération d'accession, assurances, actes de ventes, contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garantie décennale et autres, réalisation d'études de financement personnalisées...
- **Copropriété :** assemblée générale, charges de copropriété, relations avec le syndic, travaux, règlement de copropriété, immatriculation des copropriétés ...
- **Relations de voisinage :** nuisances sonores, mitoyenneté, servitudes, ...
- **Urbanisme :** permis de construire, déclaration de travaux, lotissement...
- **Fiscalité immobilière :** investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, revenus fonciers, BIC, réductions d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat :** aides financières et fiscales, prêts, contrats...

Informations neutres et gratuites :

adil₈₇ **05 55 10 89 89**

28 avenue de la Libération – 87000 LIMOGES

Horaires : du lundi au vendredi 9h00 à 12h30 / 13h30 à 17h30

www.adil87.org

DES PERMANENCES PRES DE CHEZ VOUS : Ambazac, Bellac, Bessines, Châteauneuf-la-Forêt, Cussac, Eymoutiers, Magnac-Laval, Rochechouart, Saint-Junien, Saint-Léonard-de-Noblat, Saint-Yrieix-la-Perche, Caisse d'Allocations Familiales.

Créée à l'initiative de l'Etat et du Conseil départemental de la Haute-Vienne, l'ADIL 87 est agréée par le Ministère en charge du logement dans le cadre de l'article L 366-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Nov'habitat 87, des conseils techniques et financiers neutres et gratuits pour améliorer votre logement

Nov'habitat 87 est le service public de conseil en amélioration du logement en Haute-Vienne (hors territoires de Limoges Métropole et Ouest Limousin). Il s'agit de l'antenne locale du réseau national **France Rénov'**, portée en régie par le Département de la Haute-Vienne.

Le dispositif bénéficie du soutien financier des 11 Communautés de communes couvertes, ainsi que de l'Anah, la Région Nouvelle-Aquitaine, et le SEHV (Syndicat Énergies Haute-Vienne).

Un service public neutre et gratuit pour tous les ménages

Concrètement, cela implique que **les conseillers dédiés vous renseignent, vous conseillent, et vous orientent de manière neutre et gratuite** :

- Que vous soyez **propriétaires occupants ou bailleurs, locataires, en copropriété...** et ce **quels que soient vos niveaux de revenus**
- Pour des projets sur l'ensemble des thématiques « amélioration de l'habitat » de l'Anah :
 - **Rénovation énergétique**
 - **Adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap**
 - **Lutte contre l'habitat indigne, dégradé, ou vacant**
- Pour toute **question d'ordre technique, financière, juridique...** en interne ou via des échanges privilégiés avec les autres services existants.



Chez vous, vous avez
**froid en hiver
chaud en été ?**

Votre maison n'est **plus adaptée**
à votre âge ou votre handicap ?
Votre logement est **dégradé ou vacant ?**

Contactez
le service public
Nov'habitat 87

05 55 14 88 42

novhabitat87.fr

Votre antenne locale du réseau **France Rénov'**, portée par le Département de la Haute-Vienne

**Des conseils neutres et gratuits
pour améliorer votre logement**

Conseils techniques | Aides financières | Orientation



Les conseillers Nov'habitat 87 sont la porte d'entrée du service public pour améliorer votre logement



Par ailleurs le service Nov'habitat 87 participe, dans le cadre de ses missions de « dynamique territoriale », à diverses actions pour mobiliser particuliers et professionnels autour de l'amélioration de l'habitat. Les conseillers peuvent ainsi intervenir sur votre territoire dans le cadre de réunions publiques, salons, ou autres événements de sensibilisation et d'échange. **Votre association ou collectivité souhaite organiser un temps d'échange ? Contactez-nous !**

Nov'habitat 87 peut vous renseigner par téléphone ou email, mais aussi lors des **permanences sur rendez-vous organisées mensuellement dans la plupart des Maisons France Services du territoire couvert.**

Pensez à nous contacter pour connaître les créneaux disponibles !

L'expertise végétale pour la santé de l'environnement



SECTION DÉPARTEMENTALE DE L'OVS NOUVELLE-AQUITAINE

6 rue du Puy Pezard

Siret : 412 109 670 00031 Code APE : 7120 B

Tel : 05 55 04 64 06

Mail : fdgdon87@gmail.com

Votre collectivité adhère à la FREDON Haute Vienne, section départementale de l'organisme à vocation sanitaire (FREDON Nouvelle Aquitaine) agréé par l'état pour le suivi des plans de lutttes collectifs pour la protection des cultures.

Elle est chargée de la gestion des dangers sanitaires, avec 3 axes majeurs : la surveillance, la prévention et les lutttes contre les organismes nuisibles, elle apporte son expertise pour la reconnaissance de ces organismes et le choix des méthodes de lutttes.

Ses techniciens vous accompagnent dans la mise en place d'actions de lutte collective :

- Piégeage (ragondins, corneilles noires, corbeaux freux, pigeons Bizet feral) mise à disposition de cages pièges,
- Identification, formation et conseil de gestion sur les plantes exotiques envahissantes,
- Diagnostic et installation d'éco pièges pour les chenilles processionnaires du pin
- **Frelon à pattes jaunes : Campagne de piégeage des reines fondatrices à partir de février Mars, inscription au secrétariat de la mairie.**

Régulation des populations de ragondins

Concernant la régulation des populations de ragondin, de nombreux individus circulent le long des cours d'eau, dans les étangs et impactent le milieu par des dégradations de berges et transmettent des maladies aux animaux d'élevage. Afin d'éviter une augmentation rapide de la population (un couple génère en deux ans 90 individus) une campagne de piégeage va être organisée sur la commune, les personnes intéressées peuvent s'inscrire au secrétariat de la mairie ou de la FREDON Haute Vienne au 05 55 04 64 06.

Quelques renseignements utiles

■ MAIRIE : Tél. : 05 55 76 82 33

La mairie est ouverte : mardi, jeudi, vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 17h, mercredi, samedi de 8h à 12h, fermée le lundi toute la journée.

■ AGENCE POSTALE ET BIBLIOTHEQUE : Tél. : 05 55 76 81 51

La bibliothèque et le point multimédia sont ouverts aux heures d'ouverture de la poste au public, c'est-à-dire : mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 9h à 12h.

■ TRESORERIE DE BELLAC : Tél. : 05 55 60 93 20

E-mail : sgc.bellac@dgfip.finances.gouv.fr

Ouverture : lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h30.

Par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 16h

■ GENDARMERIE DE MAGNAC-LAVAL : Tél. : 05 55 68 51 24 ou 17

■ POMPIERS D'ARNAC-LA-POSTE : Tél. : 18

■ S.A.M.U. : Tél. : 15

■ AFD : Tél. : 05 55 60 51 42

Permanences à l'hôpital de Magnac-Laval : lundi de 10h à 12h, mardi, mercredi, jeudi, vendredi de 14h à 16h.

■ ORDURES MENAGERES : Tél. : 05 55 76 43 44 ou 05 55 60 09 99

■ SYDED : Tél. : 05 55 12 12 87

Pour se rendre aux déchetteries de Magnac-Laval et des Masgrimauds, il faut être muni d'une carte. Les imprimés de demande sont disponibles en mairie, il faut y joindre un justificatif de domicile.

■ COLLECTES DES ENCOMBRANTS :

Pour l'année 2026, Maximum organisera la collecte des encombrants : lundi 12 janvier, mardi 7 avril, mardi 28 juillet et mardi 13 octobre. Si vous êtes intéressé prévenez la mairie au moins deux jours avant la collecte.

■ FACEBOOK :

La page Facebook a été créée, elle s'appelle : Commune de Saint-Hilaire-la-Treille. Elle a pour but d'informer les gens sur les manifestations de la commune.

■ POUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE

Quelques informations utiles pour une installation réussie :

- Se présenter en mairie afin de s'inscrire pour le ramassage des ordures ménagères et pour l'eau.
- S'inscrire sur les listes électorales.
- Informer le bureau de poste de votre installation en précisant votre adresse.
- Centre des finances publiques :

Service des impôts des particuliers : 1 rue Thiers - 87300 Bellac - Tél. : 05 55 60 93 20

Service des impôts fonciers : 30 rue Cruveilhier - 87000 Limoges - Tél. : 05 55 45 59 00

- Les maisons France Services :

Arnac-la-Poste : 15 place du Champ de Foire - Tél. : 05 55 60 44 55

Lussac-les-Eglises : 37 avenue François de Bourdelle - Tél. : 05 55 76 19 36

Chateauponsac : 3 place Ducoux - Tél. : 05 44 25 60 66

Profitez du service mis en place par la Direction des Finances Publiques, **le paiement de proximité.**

Ce nouveau service est proposé au Restaurant « Chez Marlène », 4 rue Robert Saunier à Saint-Hilaire-la-Treille



BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT
C'EST OBLIGATOIRE

Qui ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.
Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).
Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

EN SAVOIR PLUS
www.defense.gouv.fr/jdc



La Mobilité Solidaire du Haut-Limousin-en-Marche est un nouveau service pour aider à sortir de l'isolement et pour favoriser la création de lien social. Nos bénévoles vous accompagnent dans vos besoins de déplacements de proximité en relation avec les communes et les organismes sociaux du territoire.

Vous habitez une des communes du Haut-Limousin-en-Marche et vous êtes : en situation d'isolement, sans moyen de locomotion personnel, dans l'impossibilité d'utiliser les moyens de transports existants, en incapacité de vous déplacer de manière autonome

Ce service vous est destiné !

Vous souhaitez :

- vous rendre à un rendez-vous médical, administratif ou professionnel (entretien d'embauche, recherche d'emploi, examens...)
- Faire vos courses
- Assister à un évènement culturel ou cultuel
- Faire une visite amicale
- Vous rendre à la correspondance la plus proche avec un train, un car

Appelez :

Tél : **06 33 65 17 47** du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Mail : mso.870@secours-catholique.org

Nous vous apportons une écoute et un accompagnement de qualité dans vos démarches de la vie quotidienne.

Les manifestations





Cérémonie du 11 Novembre

Kermesse école



Père Noël

Brocante

